

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
DE LOCMIQUÉLIC

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le
ID : 056-265600536-20230411-D2023_09-DE

Le onze avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 6 avril 2023

Etaient présents : Eric PATUREL, Annie BLAIZOT, Marie-Noëlle LE HONSEC, Jean-Yves LE GLOUAHEC, François NICOLLE, Anne GERMAIN, Anne LE LAUSQUE, Joël AUDRAN.

Absents excusés : Stéphane DRÉANO, Hélène NIO, Erwan MARTEIL.

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2023-09 - CONVENTION POUR LA DISTRIBUTION DE PANIERS DE LEGUMES BIO DANS LE CADRE DE L'OPERATION PANIERS DECOUVERTES

Exposé :

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le CCAS de LOCMIQUÉLIC et OPTIMISM, le Jardin de Cocagne coopèrent pour atteindre les objectifs suivants :

- 1) Permettre à des personnes à faibles revenus de devenir adhérent-panier du jardin de Cocagne.
- 2) Proposer un accompagnement (animations, ateliers, conseils,) qui facilite la préparation et l'alimentation à partir de ces légumes.

La présente convention est signée pour une durée d'un an.

Proposition :

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les termes de la convention.
- D'autoriser Mr Le Président ou son Vice-Président à signer la convention.

Monsieur NICOLLE, Président de l'association Optimis'm, ne peut prendre part au vote.

Décision :

Après que le Conseil d'Administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 11 avril 2023

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
La secrétaire


mis en ligne le 13 avril 2023

